

DE LA COMMUNE DE ROSOY (OISE)

SEANCE DU 17 MARS 2023

Délibération

2023_02FL

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 17 mars à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Rosoy se sont réunis dans la salle des fêtes sous la présidence de Gérard LAFITTE, Maire de la commune de Rosoy.

Etaient présents :

Mesdames : BATTINI Martine, DESTOOP Karinn, KURZER Sandra, MANZANARES Elisabeth, PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie,

Messieurs : CHOUTEAU Frédéric, LAFITTE Gérard, LARCHER Ludovic, LAVRILLOUX Pascal.

Etaient absents excusés : Mesdames CHAPLY Isabelle,

Messieurs DESCHRYVER Ludovic, DOUBLET Jacky, GUERY Vincent.

Madame Martine BATTINI a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Gérard LAFITTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Nombre de membres en
exercice :

14

Nombre de membres
présents

10

Nombre de votants :

9

Date de convocation :

10 mars 2023

Date d'affichage :

10 mars 2023

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		49 623,21 €		439 710,59 €		489 333,80 €
Opérations de l'exercice	86 045,02 €	57 229,32 €	267 531,24 €	391 872,00 €	353 576,26 €	449 101,32 €
TOTAUX	86 045,02 €		267 531,24 €	831 582,59 €	588 967,93 €	938 435,12 €
Résultats de clôture		20 807,51 €		564 051,35 €		584 858,86 €
Restes à réaliser	225 000,00 €				225 000,00 €	
TOTAUX	225 000,00 €	20 807,51 €		564 051,35 €	225 000,00 €	584 858,86 €
RESULTATS DEFINITIFS	204 192,49 €			564 051,35 €		359 858,86 €

Objet de la Délibération :

**Compte
administratif 2022**

2°-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°-Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ce compte administratif a été voté à l'unanimité des membres présents, soit 9, en l'absence de Monsieur LAFITTE, Maire, qui s'est retiré de la salle où se déroule la réunion de Conseil municipal, et n'a pas participé au vote.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Gérard LAFITTE